CÉDULE.

TABLEAU DES DROITS DE DOUANES D'ENTRÉE.

Articles.	Dro	it Co	urant
Tous les articles qui, immédiatement avant que le présent acte ne viendra en force, étaient sujets à un droit de 12½ pour cent, et qui ne sont pas	:	£ s.	d.
ci-après spécialement exceptés ou chargés d'un autre droit, pour chaque £100 en valeur Les cuirs manufacturés et le caoutchouc manufac-	15	0	0
turé, pour chaque £100 en valeur	20	0	0
Tôle (Canada Plates), manivelles en fer battu, bandes en fer pour balanciers, versoirs de charrue, fer galvanisé, cadres et piedestaux, bielles, chaînes autres que les cables-chaînes, roues et essieux et cercles et bandages pour locomotives, mécanismes en usage pour la manufacture des portes, des chassis et jalousies, papier à imprimer,—c'est-à-dire, papier à imprimer pour			
livres et papier à imprimer pour papiers-nou-			
velles, pour chaque £100 en valeur	5	0	0
Cigares, par 1b	0	3	0
Tabac en poudre, par lb	0	0	6
Tabac manufacturé, par lb	0	0	$2\frac{1}{2}$
Eau-de-vie, par gallon	0	4	0
Cordiaux, par gallon	0	5	0
que du rum, eau-de-vie ou whisky, par gallon.	0	3	6
Rum, par gallon	0	2	3
Whisky, par gallon	0	0	$7\frac{1}{2}$
Vin en sutaille, n'excédant pas en valeur £10 par pipe (de 126 gallons) par gallon	0	1	0
De plus de £10, et n'excédant pas £15 par pipe			
en valeur, par gallon	0	1	6
De plus de £15, en valeur par pipe, par gallon En bouteilles d'une pinte, sur vin de pas plus de	0.	2	0
20s. en valeur par douzaine, les douze bouteilles De plus de 20s., et n'excédant pas 40s. en valeur par	0	7	6
douzaine, les douze bouteilles	0	10	0
De plus de 40s. en valeur par douzaine, les douze	٠	•	•
bouteilles	0	12	6
Vin en bouteilles de chopine, dans la même propor-			
tion les douze bouteilles3s. 9d., 5s. et Mélasse, par gallon	0	6 0 0	3 21 03
Café vert, par lb	0	Fre	0} lits